

Département
d'EURE-ET-LOIR
Canton
de Saint Lubin des Joncherêts
Commune
SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 27 Janvier 2016 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_**

date de la convocation :

18 Janvier 2016

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 22

*_*_*_*_*_*_**

L'an deux mille seize, le vingt-sept Janvier, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : MM.MMES - DANIEL - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - DELMOTTE - MOREAU - ALLAIN - BERTOLOTTI - DUFOURMENTELLE - RENOUF - CADIC - RICHARD - GOSSE - PERCHERON - ORY - GRABOT (*) - BAZIRE - GALANDON -

(*) arrivée à 20h 37mn

Absente : M. Mmes VIOLON - AZEMARD - KUNTZ - REBEL - LEYS -

Pouvoirs : Mme VIOLON à M. DANIEL - Mme KUNTZ à Mme GUILLEMAIN - Mme REBEL à M. RYSER -

formant la totalité des membres en exercice.

Madame MOREAU a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 Novembre 2015

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 26 Novembre 2015.

1/ - Débat d'Orientations Budgétaires :

Conformément à la loi du 6 Février 1992, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Rémy-Sur-Avre, s'est réuni ce jour, pour débattre des orientations budgétaires de l'exercice 2016.

2/ - Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – rapport de la CLETC :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision prise par le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux en date du 14 décembre dernier, relative au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC)

3/ - Modification de la délibération n°2015/11/7.6/015 du 26 Novembre 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification à la délibération n° 2015/11/7.6/015 du 26 Novembre dernier relative aux tarifs publics communaux.

4/ - Remboursement du sinistre du 8 juin 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre correspondant au règlement du sinistre du 8 Juin 2014 – choc par véhicule sur candélabre au rond-point percé sur la RD152, pour un montant de 252,78€ représentant la vétusté récupérable et clôturant ainsi ce dossier.

5/ - ACM - Organisation 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation d'un Accueil Collectif de Mineurs durant les différentes périodes de vacances scolaires de l'année 2016.

6/ - Statut de l'Elu - Modifications :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau dispositif sur la formation et les frais des Elus.

7/ - Avenant n°3 du règlement intérieur de la cantine scolaire :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 du règlement intérieur de la cantine scolaire, notamment la modification des articles 5 – 9 et 12.

8/ - Avenant à la convention de fonctionnement de la bibliothèque municipale :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la convention de fonctionnement de la bibliothèque municipale.

9/ - Autorisation d'extension du périmètre d'épandage du calciton en Eure-et-Loir :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve la demande d'autorisation d'extension du périmètre d'épandage du calciton sur le territoire de la commune.

INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire annonce la modification de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal initialement programmée le jeudi 24 mars à 20h30 compte tenu d'une représentation au théâtre de la Vallée, « du bruit sur la langue » le même jour à la même heure. La séance du Conseil Municipal sera donc avancée au mercredi 23 mars.

- Agglomération du Pays de Dreux : suite au Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, Monsieur le Maire donne lecture des notifications des délibérations suivantes :

- N° 2015-364 concernant l'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- N° 2015-365 concernant le projet de SDCI : les avis sur les demandes d'intégration à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux
- N° 2015-366 concernant l'intérêt communautaire des compétences développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équipements culturels et sportifs.
- N° 2015-399 concernant les tarifs 2016 de la redevance assainissement collectif
- N° 2015-400 concernant les tarifs des contrôles de raccordement d'assainissement collectif

- Ouverture d'une nouvelle classe à l'école du bois d'Hauterre : L'évolution des effectifs prévus à l'école primaire du Bois d'Hauterre pourrait rendre nécessaire l'ouverture d'une classe à la rentrée prochaine.

- Bail commercial : Madame Ingrid POURAJAUD – esthéticienne, dispose d'un bail commercial pour son institut de beauté, sis au n°2 Rue du Général de Gaulle depuis le 6 novembre 2004, elle a décidé de cesser son activité au 29 février 2016.

- Projet de création d'une piste cyclable : La commune de Saint Rémy Sur Avre n'est pas favorable au projet de création d'une piste cyclable en milieu urbain en collaboration avec les communes de Nonancourt et Saint Lubin des Joncherêts. Cette réalisation serait très compliquée à mener à bien.

Décision du Maire :

Monsieur le Maire donne lecture de la décision suivante :

- => demande de subvention au titre du DETR pour la réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité des écoles, centre de loisirs et accueils périscolaires

Consultations :

- Voirie - Essais de perméabilité – VRD les Euréiales – Rue du Vieux Pont :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour des essais de perméabilité pour les VRD des Euréiales – Rue du Vieux Pont.

L'offre retenue est la suivante :

- ⇒ Ginger CEBTP : 5472.00 € TTC

- Branchements plomb

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour le renouvellement des branchements plombs – Mission SPS.

L'offre retenue est la suivante :

⇒ SOCOTEC 2 060,00 € HT

- Réfection des murs du cimetière :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour la réfection des murs du cimetière

L'offre retenue par la commission d'appel d'offres du 7 janvier 2016 est la suivante :

⇒ Entreprise DOUCERAIN 111 302.50 € HT

- Infographiste pour le magazine St Rémy Mag :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour la réalisation, l'impression et la mise sous film thermo des 2 prochains numéros du magazine St Rémy Mag

L'offre retenue est la suivante :

⇒ COM'1 Evidence 4 005,00 € H.T

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 35mn.

Pour extrait :

En Mairie, le 28 Janvier 2016

Le Maire,
Patrick RIEHL